

RÈGLEMENT DE L'AIRE D'AGRÈS

Accès

- Aire ouverte de 8h à 21h.
- Accès interdit en cas d'intempéries ou de vent fort.

Public

- Agrès destinés aux adultes et adolescents.

Sécurité

- Utilisation adaptée à vos capacités.
- Tenue et chaussures de sport recommandées.
- Interdiction d'utiliser les agrès sous l'emprise d'alcool ou substances altérant la vigilance.
- Comportements dangereux prohibés.

Respect du matériel et du lieu

- Partage courtois des équipements.
- Ne pas monopoliser un agrès.
- Site à maintenir propre.

Animaux

- Interdits sur les agrès.

Responsabilité

- Utilisation sous la responsabilité de chacun.
- La commune n'est pas responsable en cas d'usage non conforme.
- Toute dégradation entraînera des poursuites.

Signalement

- Toute anomalie doit être signalée en mairie.

La mairie